XXXXXX 2019

**Le Département soutient la création de tiers-lieux dans les territoires ruraux**

**Dans le cadre de sa politique de la ruralité, le Département de l’Essonne souhaite accompagner les territoires essonniens dans leur réflexion autour de la création de tiers-lieux sur leur territoire.**

*« À une vingtaine de kilomètres à peine de Paris, notre département compte de grosses agglomérations comme Évry, Corbeil-Essonnes ou Massy. Mais la campagne occupe encore les deux tiers de son territoire, avec 117 communes rurales sur 194. Le Département de l’Essonne a donc mis en place fin 2016 une politique spécialement dédiée à la ruralité, doté d’un million d’euros par an. Elle s’articule autour de 4 grands axes - accompagner les habitants tout au long de leur vie, améliorer leur cadre de vie, encourager un développement local dynamique et favoriser le développement de la culture et des loisirs »* précise **François Durovray, Président du Département de l’Essonne.**

Dans cette optique, une aide de 25 000 euros a ainsi été accordée à la **Communauté d’agglomération de l’Etampois Sud Essonne** pour la réalisation d’une étude de faisabilité pour la création de tiers-lieux. *« L’étude financée par le Département permettra, outre la validation de la pertinence du lieu, de mesurer la viabilité du projet, de calibrer l’offre de services, d’aboutir à des recommandations et de présenter des scénarios d’implication financière »* explique **Guy Crosnier, Président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole.**

La réflexion en cours porte sur la création de tiers-lieu sur trois sites pré-identifiés :

* Un corps de ferme à Châtignonville
* Un ensemble de bureaux dans les locaux du centre d’affaires Burochettes à Morigy-Champigny
* Un espace dédié au sein de la maison de l’économie et de l’emploi à Etampes